

## Sécurité routière

### Le risque routier professionnel fait son colloque !

Le risque routier professionnel est identifié au niveau national comme un enjeu fort de sécurité pour les entreprises car **un décès d'origine professionnelle sur deux a lieu sur la route**.

Afin d'accompagner les entreprises tarnaises dans la mise en place de stratégies de prévention, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la préfecture du Tarn ont organisé un colloque entreprises et sécurité routière.

Cette manifestation s'est déroulée à Albi le 13 octobre 2021 au soir.

Ce colloque avait pour objectif :

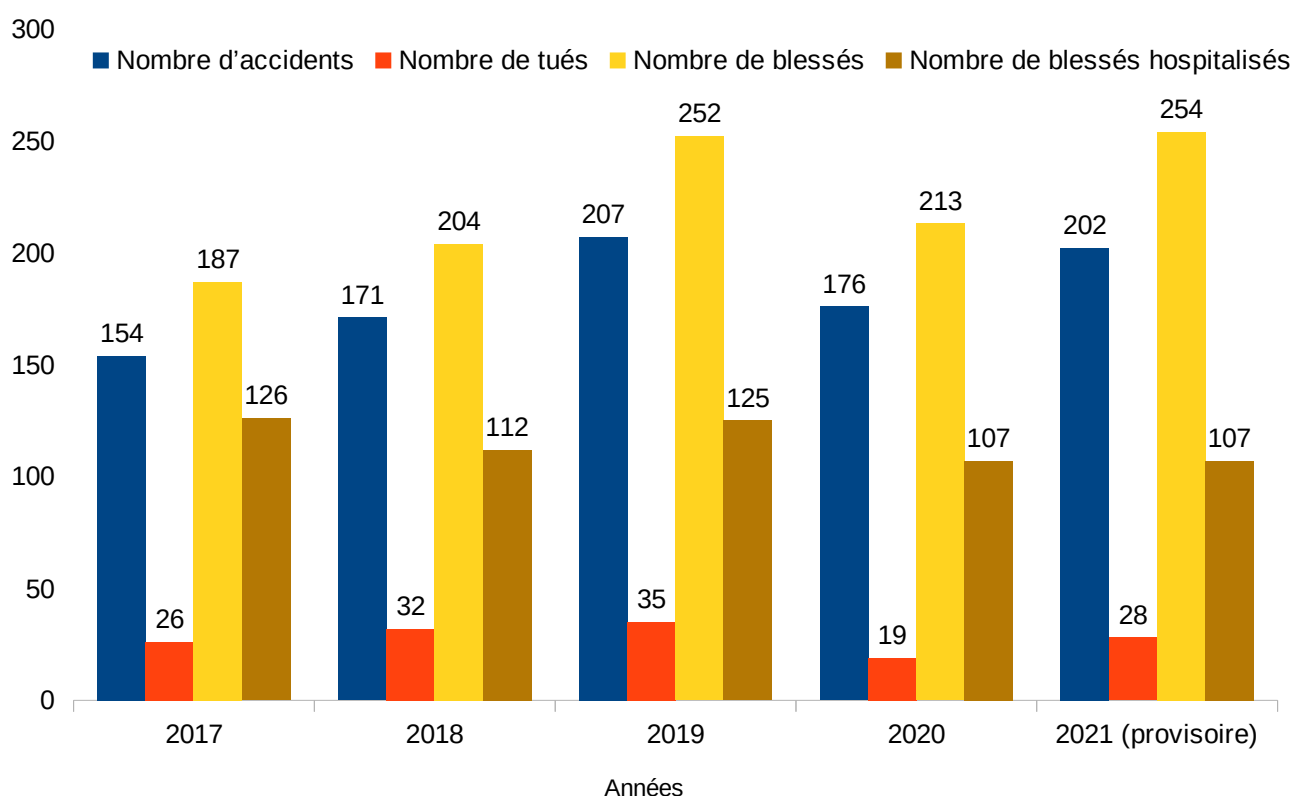
- **D'inciter les employeurs à créer un club entreprises et sécurité routière dans le Tarn**
- **Démontrer aux employeurs l'importance de faire émerger une culture de la sécurité routière en entreprise**
- **Présenter et expliquer le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**
- **Accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions de sécurité routière en leur présentant les personnes ressources sur lesquelles ils peuvent s'appuyer**

Le colloque a été ouvert avec la signature de la charte des 7 engagements par deux entreprises tarnaises supplémentaires.

Les entreprises présentes ont pu rencontrer les personnes ressources capables de les aider dans la mise en œuvre d'actions de sécurité routière telles que la Gendarmerie Nationale, la Police nationale, le SDIS, le président du syndicat des pharmaciens du Tarn, Groupama, DREAL Occitanie (contrôle des transports terrestres) ainsi que les intervenants départementaux de sécurité routière et le chargé de mission 2 roues motorisés du Bureau Sécurité Routière (BSR) de la DDT 81.



## Chiffres de l'accidentalité dans le département du Tarn entre 2016 et 2021



**Les estimations de l'accidentalité de l'année 2021** (données provisoires en cours de fiabilisation) laissent entrevoir une hausse généralisée de l'accidentalité par rapport à 2020 excepté pour le nombre de blessés hospitalisés qui se stabilise. Cependant, l'année 2020 étant une année particulière suite la crise de la pandémie COVID19, elle ne peut donc pas être considérée comme année de référence.

Si on compare **l'année 2021 avec l'année 2019** (année de référence), on constate **un très léger recul du nombre d'accidents (-5) et du nombre de tués à 30 jours (-7). Le nombre de blessés quant à lui augmente légèrement (+2) alors que le nombre de blessés hospitalisés se stabilise.**

Pour rappel, le début de l'année 2021 a connu une période de confinement et de couvre-feu avec un déploiement du télé-travail ayant pour conséquence une baisse du trafic.

**23 dossiers ont été** subventionnés dans le cadre du Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) pour un montant de 40 000€.